



NATIONS UNIES



Traduire les engagements en actes

2006

Sergei Ordzhonikidze
Directeur général

OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE



NATIONS UNIES

Traduire les engagements en actes

2006

Sergei Ordzhonikidze
Directeur général

OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Table des matières

	Page
	7
I.	L'ONUG – centre de diplomatie multilatérale 11
	Appuyer l'action du Secrétaire général 11
	Servir la communauté diplomatique à Genève 12
	S'atteler aux questions du désarmement et de la non-prolifération 13
	Renforcer l'état de droit 16
II.	Créer des partenariats et les renforcer 19
	Entretenir les relations avec le pays hôte 19
	Assurer la cohérence à l'échelle du système 20
	Travailler avec les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales 22
	Collaborer avec les milieux universitaires et les chercheurs à la mise en œuvre des recommandations du Sommet de 2005 25
	Dialoguer avec la société civile 29
III.	Soutenir le processus multilatéral 33
	Fournir les meilleurs services possibles pour le processus multilatéral 34
	Faciliter la compréhension mutuelle grâce au multilinguisme 36
	Nouvelles méthodes de gestion de la documentation 38
IV.	Sensibiliser le public 41
	Entretenir des liens avec les médias 41
	Tenir chacun au courant 43
	Entretenir des liens avec le public 44
	Promouvoir une culture de paix 46
	Le site Web de l'ONUG 47

	Page
V. Moderniser et rationaliser l'utilisation des ressources	49
Gagner en efficacité grâce aux services communs	49
Se doter d'un personnel efficace	50
Renforcer la sécurité et la sûreté	51
Utilisation optimale des technologies de l'information	53
Renforcer la gestion financière pour faire face aux défis futurs	53
VI. Préserver le passé et en conserver la trace pour l'avenir	57
Préserver la mémoire institutionnelle	58
Améliorer les pratiques en matière de gestion de l'information	60
VII. L'ONUG et notre avenir à tous	63



Traduire les engagements en actes

Le Sommet mondial de 2005 a ouvert la voie à de nouvelles mesures dans un certain nombre de domaines, notamment la paix et la sécurité collective, l'atténuation de la pauvreté, les droits de l'homme, la promotion de la démocratie, la prévention du génocide et la réforme de la gestion. Comme le Secrétaire général l'a noté, le Document final du Sommet a imposé une responsabilité à chacun d'entre nous, individuellement, et à nous tous, collectivement. La communauté internationale s'est trouvée face au défi de donner effet aux engagements pris. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a eu à cœur de s'investir pleinement dans la réalisation de cet objectif commun.

Les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial de 2005 ne marquaient pas nécessairement un nouveau début : ils offraient plutôt une possibilité de consolider les réalisations des années précédentes. Alors que l'ONU s'approche d'un tournant de son histoire, puisqu'un nouveau Secrétaire général va prendre la tête du Secrétariat, 2007 sera une année décisive pour mettre à profit l'héritage des 10 dernières années ainsi que pour instaurer des conditions propices à la mise en œuvre de la série actuelle de réformes pendant les années à venir. Aussi l'ONUG s'emploie-t-il résolument à donner suite aux décisions et aux initiatives mondiales de l'Organisation.

Les atouts propres à Genève, en particulier dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, du désarmement, de l'action humanitaire et du développement économique et social, entre autres, constituent un cadre extrêmement utile pour nouer un dialogue constructif, qui appelle la contribution de tous les acteurs. En tant que centre de diplomatie multilatérale, l'ONUG a continué de tirer parti de l'expertise et de l'expérience

de ses partenaires dans le but de participer aux efforts d'ensemble accomplis par les Nations Unies, d'abord et surtout pour respecter les engagements énoncés dans le Document final du Sommet de 2005.

Au cours de l'année écoulée, s'appuyant sur son expérience considérable en matière de création de partenariats, l'ONUG a continué de travailler en coopération étroite avec les États Membres, les organisations régionales, les milieux universitaires et les chercheurs suisses et européens et les organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi qu'avec toute la famille des Nations Unies, afin de réaliser les objectifs fixés par la communauté internationale dans les domaines du développement, de la paix, des droits de l'homme et de la réforme de la gestion.

Tout au long de 2006, l'Office est resté un centre de dialogue international. Il fournit l'infrastructure essentielle au débat multilatéral et à la prise de décisions en planifiant et coordonnant les réunions et en leur assurant les services nécessaires. Moderniser et rationaliser l'utilisation des ressources, contribuer à la cohérence à l'échelle du système et optimiser les compétences et les connaissances du personnel sont des priorités que l'ONUG a constamment à l'esprit en poursuivant les objectifs des Nations Unies.

Le présent rapport annuel a pour but de donner une vue d'ensemble des activités de l'Office en 2006. L'ONUG reste pleinement résolu à atteindre, en collaboration avec ses partenaires, les objectifs de la communauté internationale à l'échelle mondiale, et notamment à contribuer au respect des engagements énoncés dans le Document final du Sommet de 2005.



Sergei Ordzhonikidze
Secrétaire général adjoint
Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève



L'ONUG – centre de diplomatie multilatérale

Aucun État ne peut à lui seul faire face aux menaces et aux défis auxquels est confrontée notre planète à l'ère de la mondialisation. Les différends, les désaccords et les discussions ne peuvent être réglés que par un dialogue où chacun a sa place. Des processus multilatéraux à la fois solides et souples sont donc nécessaires pour permettre la formulation de stratégies collectives et développer les mécanismes qui en assureront la mise en œuvre. Dans le cadre de leurs efforts multilatéraux pour faire face aux menaces et aux défis communs, des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et autres personnalités politiques de haut niveau viennent à l'Office des Nations Unies à Genève pour participer aux délibérations d'organes intergouvernementaux et procéder à des échanges de vues. En sa qualité de représentant du Secrétaire général, le Directeur général s'est entretenu avec un grand nombre de ces personnalités, ainsi qu'avec les représentants permanents à Genève, pour promouvoir des initiatives politiques et, ce faisant, contribuer à une meilleure compréhension des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial de 2005, y compris la réforme des Nations Unies. Genève demeure non seulement un centre de conférences de premier plan mais aussi un véritable centre mondial de la diplomatie multilatérale.

Appuyer l'action du Secrétaire général

L'ONUG a fourni tous les services nécessaires pour faciliter les cinq visites que le Secrétaire général a effectuées à Genève et en Suisse de janvier 2006 à novembre 2006 : i) du 23 au 29 janvier 2006, pour participer au Forum économique mondial à Davos; ii) les 26 et 27 février 2006, pour prendre part au Sommet tripartite sur le différend territorial entre la Guinée équatoriale et le Gabon, auquel participaient les présidents de ces deux pays; iii) du 18

au 25 juin 2006, pour inaugurer le nouveau Conseil des droits de l'homme à Genève; iv) du 25 au 28 août 2006, dans le cadre du voyage du Secrétaire général au Moyen-Orient; v) du 17 au 21 novembre 2006 pour s'adresser à la séance d'ouverture de la sixième Conférence des Parties à la Convention sur les armes biologiques, ainsi que pour d'autres réunions. Le Directeur général a également appuyé le Secrétaire général, dont il est le Représentant, à Genève et en Suisse, ainsi qu'à l'occasion de manifestations dans le monde entier, comme la prestation de serment du Président du Kazakhstan, N. A. Nazerbaev [Astana, 11 janvier 2006], le Sommet du Forum de la mer Noire pour le dialogue et le partenariat [Bucarest, du 4 au 6 juin 2006] et le deuxième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles [Astana, du 12 au 14 septembre 2006].

Servir la communauté diplomatique à Genève

Tout au long de l'année, l'ONUG a continué d'apporter une aide importante à la communauté diplomatique, aux entités des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales à Genève, ainsi que de collaborer avec le pays hôte. Il contribue ainsi à renforcer la coopération et la compréhension internationales au sein de la communauté diplomatique à Genève, ainsi qu'à faciliter le bon fonctionnement de tous les aspects de la diplomatie multilatérale. En 2006, le nombre total des missions permanentes accréditées auprès de l'ONUG s'établissait à 161 avec l'entrée dans la communauté diplomatique de Genève, en janvier 2006, des Missions permanentes du Swaziland, des Maldives et de Djibouti. Le nombre total de missions permanentes d'observateurs et de bureaux permanents d'observateurs est aujourd'hui de deux et de huit, respectivement.

Le Directeur général a poursuivi son dialogue avec le Comité diplomatique, qui est un instrument très important de consultations et de discussion sur toutes les questions qui ont des incidences sur le travail de la communauté internationale à Genève. En 2006, sous la présidence du Représentant permanent de la République dominicaine, le Comité diplomatique a poursuivi son action pour trouver des solutions durables aux divers problèmes pratiques que rencontre la communauté diplomatique à Genève, en étroite collaboration avec l'ONUG et avec le pays hôte.

L'ONUG a continué de faciliter la participation de personnalités – chefs d'État et de gouvernement, ministres des affaires étrangères – aux réunions du Conseil des droits de l'homme et de la Conférence du désarmement.

Visites de haut niveau à l'ONUG - 2006

Personnalités	Nombre de visites
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	5
Présidents, vice-présidents et chefs d'État	10
Premiers ministres et vice-premiers ministres	9
Ministres des affaires étrangères	26
Ministres et secrétaires d'État	122
Secrétaire général adjoint et autres hauts responsables des Nations Unies	4
Autres dignitaires	122
Nombre total de visites pour l'année 2006	298

S'atteler aux questions du désarmement et de la non-prolifération

Siège de la Conférence du désarmement – qui est l'organe essentiel de négociation multilatérale en matière de désarmement – l'ONUG continue d'être une importante tribune de diplomatie internationale dans ce domaine. Il accueille en outre un grand nombre de conférences sur la question, notamment, en 2006, la septième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel), la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, ainsi que les réunions préparatoires correspondantes.

Le Directeur général de l'Office, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence, a la responsabilité d'assurer un climat politique stable et d'encadrer l'appui et l'assistance opérationnels fournis à cette instance. Il est étroitement associé à bien d'autres activités en matière

de désarmement qui ont lieu au Palais des Nations et sont organisées par le service de Genève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et les ONG qui s'intéressent à cette question à Genève.

Depuis près de 10 ans, la Conférence du désarmement pâtit de l'absence d'accord sur un programme de travail, ce qui l'empêche de s'engager activement dans des négociations sur des questions aussi importantes que l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, y compris la conclusion d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT), la prévention de la guerre nucléaire et toutes les questions qui s'y rapportent, la prévention d'une course aux armements dans l'espace (PAROS), l'adoption d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (garanties de sécurité négatives), les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes d'armes de ce type, les armes radiologiques et l'établissement d'un programme global de désarmement et de transparence des armements.

Les efforts déployés pour sortir de cette impasse se sont intensifiés au début de 2006, aboutissant à ce que la Conférence du désarmement décide de travailler sur la base d'un programme d'activités mis au point par les six présidents qui conduiraient ses délibérations pendant l'année. Cette méthode a consisté à tenir des débats structurés ciblés sur tous les points de l'ordre du jour avec la participation de spécialistes désignés par les États membres et à utiliser davantage le système des collaborateurs de la présidence pour étudier des questions relatives à la structure et au fonctionnement de la Conférence. Les délibérations ont franchi une étape importante lorsque les États-Unis d'Amérique ont présenté, le 18 mai 2006, un projet de mandat qui permettrait à la Conférence du désarmement d'entamer immédiatement la négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi qu'un projet de texte pour ce traité. L'intensification des activités de la Conférence ainsi que les contributions importantes apportées pendant la session de 2006 en vue de favoriser un débat de fond sur les points de l'ordre du jour ont été dûment prises en compte dans la résolution sur la question que l'Assemblée générale a adoptée à sa soixante et unième session. Mais il

reste à savoir si ces faits nouveaux aboutiront à un accord en 2007 pour que soient engagées les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, parallèlement à une intensification du dialogue sur d'autres questions telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives.

L'incapacité des pays participant au Sommet mondial de 2005 à trouver un terrain d'entente face aux questions du désarmement et de la non-prolifération et l'absence d'accord sur un document final de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération en 2005 restent le fond du problème. Pourtant, le désarmement et la non-prolifération demeurent indispensables si l'on veut aider à instaurer un climat de sécurité favorable au développement humain, conformément aux idéaux qui sont au cœur de la mission des Nations Unies, comme l'ont bien dit aussi le Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée lorsqu'ils se sont adressés à la Conférence du désarmement le 21 et le 20 juin 2006, respectivement.

En 2006, les États parties à la Convention sur les mines terrestres antipersonnel ont tenu leur septième réunion annuelle. Des progrès sans précédent ont été accomplis dans la réduction des stocks et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, ainsi que dans l'aide apportée aux victimes de ces armes inhumaines. L'échéance approchant pour la mise en œuvre d'une obligation centrale en vertu de ce traité (art. 5), à savoir la destruction des mines antipersonnel dans les zones minées, l'attention des États parties s'est tournée vers des moyens pratiques d'aider les États concernés à respecter les dispositions en question.

Les efforts intenses déployés à Genève dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont débouché sur l'adoption, lors de la Réunion des États parties de 2003, d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant – le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, qui est annexé à la Convention.

Le nouveau Protocole, qui vise à réduire les risques que font courir aux civils des munitions non explosées et d'autres restes explosifs de guerre, est entré en vigueur le 12 novembre 2006. La troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, qui s'est réunie à Genève du 6 au 17 novembre 2006 a salué cet événement important. Simultanément, les États parties au Protocole II modifié, annexé à la Convention, qui concerne la menace que présentent les mines terrestres et les pièges et autres dispositifs explosifs, se sont réunis pour examiner les moyens de renforcer l'application du Protocole et d'en assurer la ratification par tous les États. La Conférence d'examen elle-même a traité des questions se rapportant à la ratification de la Convention par tous les pays, à la mise en place d'un programme de parrainage, au respect des dispositions de la Convention, aux mines autres que les mines antipersonnel, à la mise en œuvre des principes existants du droit international humanitaire et à d'autres mesures préventives possibles visant à améliorer la conception de certains types bien précis de munitions, y compris les sous-munitions, ainsi qu'au Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes (Protocole IV). La Conférence d'examen a été précédée par trois réunions du Groupe d'experts gouvernementaux qui étaient, en fait, des réunions préparatoires des États parties.

Les États parties à la Convention sur les armes biologiques ont tenu leur sixième Conférence d'examen du 20 novembre au 8 décembre 2006. Le débat a porté essentiellement sur le programme de travail pour la nouvelle période quinquennale d'examen et sur les moyens de rendre cet instrument universel, d'en faciliter la mise en œuvre et de renforcer le soutien institutionnel.

Renforcer l'état de droit

Un des principes fondateurs de l'ONU est d'instaurer des conditions de nature à assurer la justice et le respect des engagements qui découlent des instruments internationaux et des autres sources de droit international. Le Sommet mondial de 2005 a permis d'accomplir des progrès importants en ce qui concerne « la responsabilité de protéger ». Pour la première fois, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont accepté clairement leur responsabilité collective de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité

lorsque leurs propres gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas le faire. L'ONUG continue d'appuyer l'action que mène le Secrétaire général pour renforcer l'état de droit, notamment en appelant l'attention sur cette question essentielle dans le cadre de sa collaboration avec les organisations régionales et avec les milieux universitaires et les chercheurs à Genève. Ce faisant, il soutient le travail de la Commission du droit international (CDI) et y contribue. Respectant la tradition, la Commission a tenu ses sessions annuelles en mai/juin et juillet/août au Palais des Nations. Elle a analysé des thèmes fondamentaux du droit international comme la responsabilité des organisations internationales, la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites en droit international, les ressources naturelles partagées, la fragmentation du droit international, les effets du conflit armé sur les traités, les réserves aux instruments internationaux, la protection diplomatique et les actes unilatéraux des États.

En étroite coopération avec la CDI, l'ONUG a organisé et encadré la quarante-deuxième session du Séminaire de droit international qui a eu lieu en juillet 2006. Les 25 participants, de jeunes diplomates et universitaires du monde entier qui avaient été choisis avec soin, ont eu la possibilité de se familiariser davantage avec les grands thèmes actuels du droit public international en assistant à des conférences, en prenant part à des groupes de travail, en dialoguant sur différents points de l'ordre du jour du Séminaire et en observant les délibérations de la Commission. Outre une initiation au travail de la CDI, ce séminaire de trois semaines a donné aux participants un aperçu du travail de quelques organisations internationales ayant leur siège à Genève. Il vise aussi à promouvoir le dialogue entre des systèmes et des cultures juridiques différents. Le Président de la CDI en a présidé la cérémonie de clôture.



Créer des partenariats et les renforcer

L'ONU ne peut s'acquitter de sa mission et parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixés qu'avec l'aide de tous les intéressés – les États Membres, toute la famille des Nations Unies et les autres organisations internationales, la société civile, notamment les ONG et le secteur privé. Faire face aux menaces et aux défis complexes de notre époque à l'échelle mondiale exige l'interaction d'une multitude d'acteurs si l'on veut trouver des solutions innovantes et efficaces. En 2006, l'ONUG a renforcé sa coordination avec la famille des Nations Unies à Genève et ses partenariats avec des partenaires extérieurs pour atteindre les objectifs de la communauté internationale.

Entretenir les relations avec le pays hôte

L'Office a renforcé son partenariat avec les autorités du pays hôte aux niveaux fédéral, cantonal et municipal et mis à profit les excellentes relations de travail qu'il entretient avec elles. Les échanges réguliers et la collaboration étroite avec ces autorités se sont poursuivis dans tous les domaines, notamment pour assurer le bon déroulement de nombreuses conférences internationales, au Palais des Nations et ailleurs. Il a été possible de trouver des solutions pour répondre aux diverses préoccupations de la communauté diplomatique à Genève, ainsi qu'aux questions qui se posaient dans les domaines de la sécurité et des privilèges et immunités diplomatiques, la Suisse participant activement à l'examen des questions qui sont à l'ordre du jour de l'ONU.

Le 29 avril 2006, le Directeur général a pris part à une table ronde sur le thème « L'image de la Suisse dans le monde » organisée par le Forum suisse de politique internationale, à laquelle participait notamment Mme Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale, chef du Département fédéral des affaires

étrangères de la Suisse. En juin 2006, l'Office a participé à une manifestation organisée par le pays hôte dans le but de réunir des représentants des milieux politiques des cantons de Genève et de Vaud et de la France voisine et des représentants de la communauté internationale à Genève et de renforcer leurs relations. Enfin, à la fin septembre, le Directeur général a honoré de sa présence l'ouverture de la semaine économique et culturelle de Genève, organisée à Moscou par la Chambre de commerce Suisse-Russie sous l'autorité du Département de l'économie et de la santé du canton de Genève.

Assurer la cohérence à l'échelle du système

Comme l'ont reconnu les dirigeants du monde lors du Sommet mondial de 2005, le système des Nations Unies représente un vivier exceptionnel de compétences et de ressources pour les questions mondiales. Pour que l'expérience et le savoir-faire de ce système soient effectivement mis au service de la réalisation des objectifs fixés par les États Membres, les chefs d'État et de gouvernement ont préconisé un renforcement de la cohérence du système des Nations Unies, notamment en liant plus étroitement les activités normatives et les activités opérationnelles. À cette fin, l'ONUG dialogue avec d'autres entités du Secrétariat et toute la famille des Nations Unies pour contribuer à une action harmonisée et cohérente à l'appui des objectifs de l'Organisation. Le Directeur général a également poursuivi ses échanges réguliers avec les chefs des fonds, programmes et institutions des Nations Unies pour débattre des questions importantes du moment.

L'échange d'informations, la planification conjointe et la coordination sont indispensables pour permettre à l'ONU et au système tout entier d'atteindre des objectifs communs, et notamment de donner effet aux engagements pris lors du Sommet mondial de 2005. Le Directeur général est membre du Conseil de direction, instance qui regroupe les hauts responsables des Nations Unies et fait office de cabinet du Secrétaire général et de mécanisme central de planification des politiques de l'Organisation. Il est également membre du Comité exécutif pour la paix et la sécurité qui offre aux départements et programmes des Nations Unies une tribune de choix pour débattre de questions précises liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et planifier des approches

plus cohérentes dans ce domaine. En prenant part aux délibérations régulières de ces organes essentiels pour l'élaboration des politiques, la planification stratégique et la gestion, le Directeur général contribue à l'action menée par les hauts responsables pour donner cohérence et direction au travail de l'Organisation. L'Office participe aussi à des échanges d'ordre fonctionnel dans le cadre du Comité exécutif.

Pendant toute l'année 2006, l'ONUG a renforcé sa collaboration avec les fonds, programmes et institutions des Nations Unies au moyen de réunions et d'échanges réguliers d'informations, notamment à l'appui des initiatives de réforme du Secrétaire général. Il continue de participer aux réunions des organes directeurs et des conseils exécutifs et aux autres conférences du système des Nations Unies. Le Directeur général ouvre régulièrement les sessions ordinaires des organes directeurs des institutions spécialisées des Nations Unies sises à Genève et participe à leurs travaux. En 2006, l'ONUG a pris part, entre autres, à la cinquante-neuvième Assemblée mondiale de la santé, laquelle a décidé de commencer à mettre en œuvre immédiatement les éléments du Règlement sanitaire international qui aideraient à prévenir et à dépister une pandémie potentielle de grippe et à y faire face; à la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la santé réunie pour désigner le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS); à la session annuelle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE); à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui a examiné les incidences économiques et sociales des changements climatiques mondiaux; à la quarante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), concernant l'application de la législation sur le droit d'auteur dans le secteur audiovisuel; à la cinquante-septième session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a évalué les rapports intérimaires sur les résultats des travaux du Comité permanent sur la protection internationale; et à la quatre-vingt-quatorzième session de la Conférence internationale du Travail, qui a adopté de nouvelles normes et mesures dans les domaines de la santé et de la sécurité dans le cadre du programme pour un travail décent approuvé en 2005. L'Office était également présent à des réunions de groupes de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) consacrées à l'adhésion d'États

membres allant de l'Albanie au Zimbabwe ainsi qu'aux débats du Conseil général sur le Cycle de Doha. Enfin, le Directeur général a ouvert la Conférence stratégique de l'Union postale universelle (UPU), qui a eu lieu à Doubaï du 14 au 16 novembre 2006.

L'ONUG travaille aussi en liaison avec divers organes interinstitutions ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales ayant leur siège à Genève, pour faciliter la coopération interinstitutions et promouvoir la réalisation des objectifs des Nations Unies. De plus, en 2006, il a facilité de diverses manières, notamment sur le plan politique et organisationnel, la transition de la dernière session de la Commission des droits de l'homme à la session inaugurale du Conseil des droits de l'homme, dont la création est l'une des principales réalisations du Sommet mondial de 2005.

Travailler avec les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales

Les divers partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales continuent de se renforcer, et le Secrétaire général a souligné l'importance d'un système de sécurité mondial qui s'appuie sur les efforts complémentaires de ces différentes parties prenantes. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont préconisé le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales visées au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et se sont déclarés résolus à intensifier la collaboration.

Les débats ouverts que le Conseil de sécurité consacre régulièrement à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales montrent l'importance qu'il y attache. Le 20 septembre 2006, le Conseil a tenu sa quatrième réunion sur la question, à laquelle le Directeur général a pris part en qualité d'observateur. À cette occasion, le Conseil a publié une déclaration de son président (S/PRST/2006/39) dans laquelle il a salué les efforts que le Secrétaire général avait entrepris pour renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et les autres organisations intergouvernementales en matière de paix et de sécurité, contribuant ainsi à

la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial de 2005. Il a en outre noté avec satisfaction que nombre d'organisations régionales et sous-régionales entendaient s'associer étroitement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, et s'est engagé à faciliter leur participation aux activités de la Commission portant sur les pays qui les concernaient. Ce débat ouvert était un message clair quant à la nécessité d'instaurer un partenariat plus étroit et plus efficace avec les organisations régionales.

Dans le droit fil de cette politique de dialogue plus étroit, le Secrétaire général organise chaque année des réunions de haut niveau avec les chefs de secrétariat des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales, qui ont pour thème la coopération concrète sur des questions clefs dont la communauté internationale est saisie. En 2005, ce processus a été renforcé par la création d'un comité permanent chargé de formuler des recommandations d'ensemble concernant la mise en œuvre progressive de rapports plus structurés entre l'ONU et les organisations régionales. L'ONUG participe, en tant qu'observateur, aux réunions de ce nouveau mécanisme.

Le 22 septembre 2006, le Directeur général a participé à la septième Réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales sur le thème des défis et des possibilités de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales. Cette réunion a eu lieu deux jours après le débat ouvert du Conseil de sécurité sur la question, dont elle s'est inspirée. À cette occasion, les responsables d'une vingtaine d'organisations régionales et d'autres organisations intergouvernementales ont procédé à un échange de vues sur la manière dont ces organisations pouvaient aider à résoudre des crises régionales en cours ou déjà anciennes, débattu des recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté en application de la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité, intitulé « Les possibilités et les défis que présente le partenariat dans le domaine de la sécurité sur les plans régional et mondial » (A/61/204-S/2006/590) et fait part de propositions concrètes pour l'action future, notamment au sujet de l'Initiative décennale pour le renforcement

des capacités en Afrique. Au cours de l'échange de vues, les délégués ont noté que la coordination pourrait être rendue plus efficace par des principes directs clairs, y compris la reconnaissance, par exemple, de la primauté du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité, étant entendu que l'on pourrait à l'avenir consacrer des réunions à certaines situations de conflit, en s'intéressant de manière équilibrée à toutes les régions.

Conformément à la vision du Secrétaire général dans ce domaine, le Directeur général entretient des relations avec des organisations et mécanismes régionaux, notamment dans le cadre du processus dit « Tripartite-Plus » qui est un cadre de consultations annuelles entre l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, avec la participation d'organisations partenaires régionales et sous-régionales. Ce processus, qui a débuté en 1993 et est présidé tour à tour par ses trois membres fondateurs, est un cadre extrêmement utile pour échanger des informations et améliorer la collaboration.

Le 5 juillet 2006, le Directeur général a accueilli les échanges de haut niveau de 2006 dans le cadre de ce processus, qui avaient pour thème « La consolidation de la paix dans une perspective régionale européenne: prévenir la réapparition des conflits ». Outre les trois partenaires initiaux, la Commission européenne, le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des États arabes, la Communauté des États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, entre autres, ont pris part au débat. Y ont également participé divers représentants du système des Nations Unies, notamment de départements et de bureaux du Secrétariat, des présences sur le terrain en Europe et des fonds, programmes et institutions spécialisées.

Les participants se sont intéressés en priorité à la formulation de recommandations qui pourraient renforcer leurs propres activités et être utiles à la communauté internationale alors qu'elle s'apprête à aborder différemment la question de la consolidation de la paix après un conflit. À ce propos, ils ont salué la création de la Commission de consolidation de la paix. Les organisations

participantes ont souligné le caractère fondamentalement politique de la consolidation de la paix et le fait qu'une stratégie efficace en la matière devait s'attaquer aux causes profondes du conflit dans le pays concerné. Toutes ont mis l'accent sur l'importance de l'échange régulier d'informations ainsi que des données d'expérience relatives aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques.

Les participants ont également examiné et approuvé les résultats d'une réunion d'experts sur un thème voisin, « Les relations intercommunautaires dans les situations d'après-conflit : apprendre à vivre ensemble », qui s'était tenue avant la réunion de haut niveau et avait analysé l'expérience acquise et les leçons apprises sur le terrain, ainsi qu'au moyen de contacts au siège. Les experts avaient jugé que les mesures propres à rétablir la confiance, comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme du pouvoir judiciaire, le renforcement des institutions et la mise en œuvre de l'état de droit, étaient essentielles pour favoriser le dialogue intercommunautaire dans des sociétés désintégrées.

Donnant effet à l'une des décisions prises dans le cadre du processus dit « Tripartite-Plus », le Directeur général a présenté les conclusions et recommandations de ces échanges à la septième Réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales organisée par le Secrétaire général au Siège le 22 septembre 2006. Ces conclusions, qui ont été publiées dans un communiqué commun, ont également été portées à la connaissance de la Commission de la consolidation de la paix en tant que contribution concrète à ses travaux.

Collaborer avec les milieux universitaires et les chercheurs à la mise en œuvre des recommandations du Sommet de 2005

À mesure qu'évoluent les tâches confiées à l'ONU, ses politiques et ses pratiques doivent être constamment revues et affinées. L'Organisation doit mobiliser et utiliser toutes les connaissances disponibles pour élaborer des stratégies efficaces dans un monde en mutation rapide. Un dialogue actif avec les instituts de recherche qui établissent des analyses orientées vers l'action

dans des domaines dont l'ONU se préoccupe est donc essentiel pour donner effet aux recommandations contenues dans le Document final du Sommet de 2005. L'ONUG travaille en liaison avec des établissements universitaires et des instituts de recherche dans le cadre de l'action qu'elle mène pour créer des partenariats. Elle facilite les activités de collaboration qui permettent à des décideurs et des spécialistes extérieurs d'échanger des données d'expérience et des vues en toute franchise et mettent l'accent sur les enseignements tirés et la formulation de propositions pouvant être appliquées au travail de l'Organisation.

Grâce à un vaste réseau d'instituts de recherche, de services de planification des politiques et d'organes analogues, le système des Nations Unies génère une grande quantité d'analyses et de recherches de qualité se rapportant aux difficiles questions dont se préoccupe l'ONU. Avec l'Université des Nations Unies, l'ONUG organise le Dialogue de Genève pour la recherche et les politiques, qui permet aux chercheurs du système de prendre langue avec des responsables de la planification des politiques et des spécialistes de l'extérieur en vue de nouer un lien plus solide et plus direct entre la recherche et l'action à mener. Le Dialogue est l'occasion de discussions ciblées, axées sur la recherche appliquée, qui visent à arrêter un programme de recherche cohérent, approfondi et ouvert sur l'avenir et à établir des priorités, en évitant les doubles emplois. Le sixième Dialogue de Genève pour la recherche et les politiques est en préparation. En mettant en contact les chercheurs et les praticiens, le Dialogue aide l'ONU à bénéficier pleinement du travail effectué par ses instituts de recherche et à prendre en compte ce qui se fait à l'extérieur.

La création de la Commission de consolidation de la paix est un résultat important du Sommet mondial de 2005. À l'invitation du Secrétaire général, le Directeur général a participé, le 23 juin 2006, à la séance inaugurale du Comité d'organisation de la Commission, à laquelle ont pris part les 31 membres du Comité, les États Membres et les acteurs internationaux clés dans le domaine de la consolidation de la paix, pour réfléchir à la manière de renforcer l'efficacité du soutien apporté aux pays qui sortent d'un conflit, grâce à ce nouvel organe. Par la suite, le Directeur général a participé à la première

réunion de la Commission de consolidation de la paix consacrée à un pays particulier, la Sierra Leone, qui a eu lieu le 12 octobre 2006. La Commission a invité le Gouvernement sierra-léonais à aller de l'avant, avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres partenaires, dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle a décidé de consacrer du temps à des réunions de travail officielles afin d'examiner les priorités recensées, notamment le renforcement de la démocratie et de la gouvernance, la réforme de la justice et du secteur de la sécurité, le renforcement du pouvoir d'action de la société, l'emploi des jeunes et leur autonomisation, et la création de capacités.

Pour soutenir l'action de la nouvelle Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'ONUG a pris part à un projet lancé en janvier 2006 par le Centre de Genève pour la politique en matière de sécurité, avec le soutien financier du Gouvernement suisse, et organisé en association avec le Quaker United Nations Office, l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) de Genève et d'autres partenaires. Il s'agissait essentiellement de savoir comment les parties prenantes de Genève pouvaient donner de la valeur ajoutée au travail de la Commission. Une série de réunions avec des représentants des États Membres, la société civile et des spécialistes a été organisée pour réfléchir aux meilleurs moyens de permettre aux organisations internationales et aux ONG ayant leur siège à Genève d'enrichir les délibérations de la Commission; les résultats du projet ont été présentés lors du Forum sur la sécurité internationale qui a eu lieu à Zurich (Suisse) du 26 au 28 octobre 2006.

À la lumière des résultats de ce projet, le Directeur général a lancé une initiative sur la contribution de la Genève internationale aux défis communs de la consolidation de la paix. Cette initiative vise à rassembler des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé dans le cadre d'un dialogue suivi sur différentes dimensions de la consolidation de la paix après un conflit. L'ONUG chapeaute l'organisation de ce processus, en collaboration avec des partenaires de différents secteurs et régions. Il s'agit de mettre l'expérience et les compétences collectives de la grande diversité d'acteurs qui se trouvent à Genève et ailleurs au service de l'action de la communauté internationale en faveur de la consolidation de la

paix. Ce dialogue se veut notamment un apport intellectuel à la Commission de consolidation de la paix et un autre moyen de renforcer la coopération pour relever ce défi.

En collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), l'ONUG organise chaque année des séminaires sur différents aspects de la consolidation de la paix après un conflit et de la réforme du secteur de la sécurité. Le quatrième de la série, coprésidé par le Directeur général et le Directeur du Centre, a eu lieu le 31 octobre 2006 et portait sur « La réforme du secteur de la sécurité dans la consolidation de la paix après un conflit et le renforcement du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales ». Des personnalités, venues des Nations Unies et d'autres horizons, ont analysé les stratégies actuelles de réforme du secteur de la sécurité dans les situations de consolidation de la paix après un conflit et examiné comment renforcer l'interaction entre les Nations Unies et les partenaires régionaux dans ce contexte. Leurs exposés ont été suivis par un échange de vues informel avec le public invité, qui comprenait des représentants de haut niveau de la communauté diplomatique à Genève, des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève, d'ONG et de groupes de réflexion. Comme les années précédentes, ces exposés feront l'objet, après lecture, d'une publication largement diffusée pour encourager la poursuite de la discussion et sensibiliser aux complexités et aux possibilités du processus de consolidation de la paix après un conflit.

Dans le cadre du dialogue suivi entre l'ONUG et des organismes de recherche, le Directeur général s'est adressé, le 30 mai 2006, à la Conférence annuelle sur les questions de sécurité et de défense, instance ayant son siège à Bruxelles et qui permet à des représentants d'organisations internationales, du secteur privé, de l'université, du monde politique et des médias, de débattre des politiques de sécurité et de défense européennes et transatlantiques. Cette année, la Conférence a réfléchi à la question de la protection de l'Europe et des politiques propres à renforcer la sécurité dans l'Union européenne.

Le Directeur général est membre de droit du Conseil de la Fondation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG), réseau international de recherche fondé par l'Université de Genève, IUHEI et l'Institut universitaire

d'études du développement (IUED). Le Réseau finance la recherche et la formation pratiques dans les cinq domaines prioritaires que sont le développement durable, l'équité sociale, la mondialisation et le commerce international, les relations interculturelles et le dialogue, et le droit humanitaire et les droits de l'homme. En sa qualité de membre du Conseil, le Directeur général contribue à promouvoir des travaux de recherche menés en coopération, principalement entre établissements universitaires et organisations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, qui peuvent être mis en pratique dans les activités de l'ONU et d'autres organisations internationales.

Dialoguer avec la société civile

Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont salué l'action positive du secteur privé et de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, et souligné l'importance de leur engagement constant au côté des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Dans cet esprit, un grand nombre d'ONG nationales et internationales collaborent avec l'ONU dans le cadre d'un partenariat, conformément au souhait des États Membres. Le statut consultatif auprès du Conseil économique et social est régi par la résolution 1996/31 du Conseil, intitulée « Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ».

Conformément à cette résolution, l'ONUG accrédite les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et veille – en leur fournissant des informations et des conseils et en organisant des réunions – à ce qu'elles puissent réellement exercer les droits qui se rattachent à ce statut. En outre, il fournit des informations, sur demande, à la communauté diplomatique, aux universités, au secteur privé et au public concernant le partenariat entre l'ONU et les ONG. L'Office encourage tant le développement du partenariat entre l'Organisation et les ONG que les partenariats entre organisations même de la société civile. Dans cet esprit, il facilite les contacts entre les ONG et d'autres organismes des Nations Unies, entre différentes ONG et réseaux d'ONG, conformément à leur domaine d'intérêt, et il répond aux demandes d'information sur le partenariat entre la famille des Nations Unies et les ONG.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 et la réforme en cours de l'ONU étaient au centre des préoccupations des organisations de la société civile en 2006. La volonté déclarée de renforcer le rôle du Conseil économique et social, ce qui ouvre la voie à d'importantes contributions des ONG, et la création du Conseil des droits de l'homme, auquel les ONG participent conformément à la pratique établie par l'ancienne Commission des droits de l'homme, ont été parmi les principaux thèmes de discussion entre ONG opérant à Genève.

En 2006, l'ONUG a facilité la participation des ONG à la session de fond du Conseil économique et social qui a eu lieu à Genève, ainsi que la coordination de leurs activités. Il a ainsi appuyé l'organisation d'un forum des ONG intitulé « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable », qui s'est réuni pour préparer la contribution des ONG au débat de haut niveau du Conseil. De même, l'Office a appuyé l'organisation de réunions des ONG se rapportant au Conseil des droits de l'homme à l'avenir et aux modalités de la participation des ONG à ses travaux. Il a également facilité l'organisation des Auditions avec la communauté internationale et la société civile concernant le Groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'alliance des civilisations, qui se sont tenues au Palais des Nations le 17 juillet 2006.

L'ONUG continuera de soutenir et d'encourager les organisations de la société civile, en particulier les ONG, dans le cadre de leur important partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

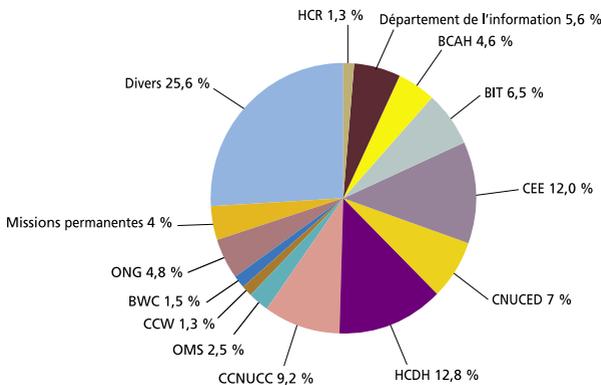


Soutenir le processus multilatéral

L'ONUG continue à fournir une infrastructure et des services de conférence pour diverses réunions internationales au cours desquelles des représentants de tous les pays et de toutes les nationalités négocient sur des questions intéressant la communauté mondiale. Il planifie les réunions, les coordonne et en assure le service, en veillant à les programmer judicieusement et à fournir l'appui voulu. La facilitation des négociations et des conférences internationales est une activité essentielle qui contribue à l'action menée par l'Organisation en faveur de la paix, du développement et des droits de l'homme.

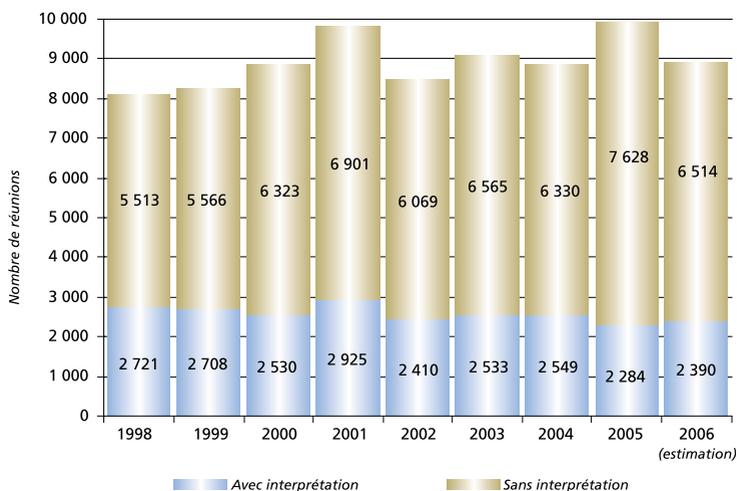
Grâce à ces efforts, le nombre total de réunions avec interprétation dont l'ONUG assure le service est passé de 2 284 en 2005 à 2 390 en 2006. En outre, le facteur de fiabilité globale de la planification, c'est-à-dire le rapport entre les services planifiés et les services utilisés, avoisine 95 % à l'Office.

RÉUNIONS – Principaux utilisateurs en 2006



8 904 réunions avec ou sans interprétation (estimation)
Source : e-Meets

Réunions que l'ONUG a organisées ou dont il a assuré le service, 1998-2006 (estimation)



Fournir les meilleurs services possibles pour le processus multilatéral

En 2006, l'ONUG a fourni des services de conférence et de documentation à l'appui d'un grand nombre de réunions intergouvernementales, et tout particulièrement pour les réunions du nouveau Conseil des droits de l'homme, dont le Secrétaire général a ouvert la session inaugurale le 19 juin 2006. Parmi les autres réunions dont l'Office a assuré le service, on citera la session de fond du Conseil économique et social, la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien, les réunions de la Conférence du désarmement, des États parties à la Convention sur les armes biologiques, des États parties à la Convention sur les armes classiques et de la Commission du droit international, la Conférence générale du Bureau international du Travail, l'assemblée annuelle de l'OMS, les sessions du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, diverses réunions tenues par

les organes conventionnels de défense des droits de l'homme, les réunions du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, le Sommet tripartite entre le Secrétaire général, le Président du Gabon et le Président de la Guinée équatoriale, les réunions du Comité chargé de suivre l'application de l'Accord de Greentree entre le Cameroun et le Nigéria, la réunion du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et différentes réunions de la CEE.

L'ONUG reste le principal interlocuteur des gouvernements qui proposent d'accueillir des conférences des Nations Unies. À ce titre, il conseille les pays hôtes sur toutes les ressources matérielles et humaines qu'exigent ces conférences. En 2006, il a coordonné efficacement des réunions comme le séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu en avril 2006 au Caire, et la vingt-quatrième session des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Bonn (Allemagne) en mai 2006, et en a assuré le service. L'Office a également fourni des services à la Conférence des Parties à cette convention, qui s'est réunie en novembre 2006 à Nairobi. Ces activités contribuent à resserrer les liens entre l'ONU et ses États Membres qui conjuguent leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes de l'Organisation. L'ONUG a également publié les « Guidelines on Meetings Planning and Coordination » (Directives concernant la planification et la coordination des réunions) sur papier, sur CD-ROM et sur son site Web, pour diffuser le plus largement possible l'information relative au service des réunions.

En 2006, le système de gestion en ligne des réunions (e-Meets), base de données établie à la demande de l'Assemblée générale, est devenu pleinement opérationnel et tous les secrétariats de réunions, ainsi que les missions permanentes et les institutions spécialisées, soumettent désormais leurs demandes de réunions et de services par voie électronique. Il est prévu de mener des travaux complémentaires concernant les réunions, la documentation et les systèmes liés à l'interprétation, en collaboration avec

d'autres lieux d'affectation, dans le cadre de la gestion globale intégrée des services de conférence.

En 2006, l'ONUG a participé à l'étude générale sur les technologies de l'information, effectuée par la société de conseil en gestion Dalberg pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Cette étude portait sur les systèmes de gestion et les applications informatiques en vigueur à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

En juin 2006, le Directeur général a dirigé une équipe qui a participé à la septième Réunion de coordination des responsables des services de conférence, tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne (UNOV). Cette réunion a porté sur toute une série de questions concernant la gestion intégrée et l'harmonisation des services de conférence fournis par les différents lieux d'affectation. L'ONUG a présenté un exposé sur les « relations avec les clients ». Il accueillera la prochaine réunion de coordination en 2007 à Genève.

Faciliter la compréhension mutuelle grâce au multilinguisme

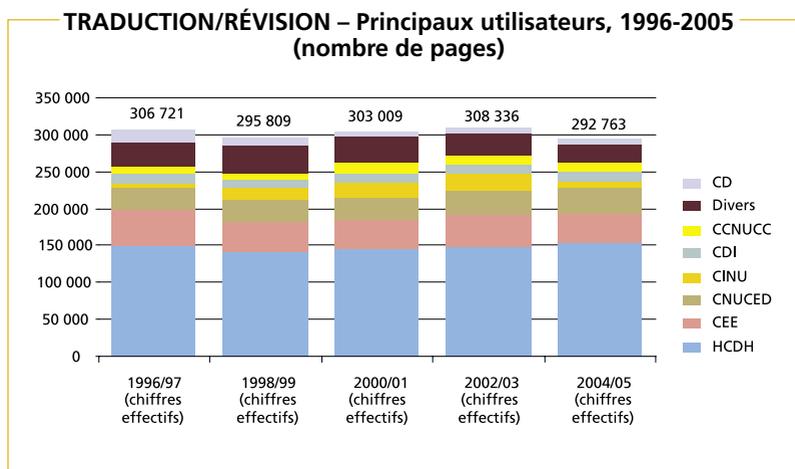
Parce qu'il permet aux orateurs de s'exprimer dans la langue officielle de l'ONU qui a leur préférence pour négocier et parvenir à un consensus, le service d'interprétation de l'ONUG constitue un rouage important de l'Organisation. Il fournit aussi des services aux rapporteurs spéciaux et aux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'aux représentants spéciaux du Secrétaire général en mission d'enquête dans quelque 25 pays. Il contribue ainsi directement à l'établissement des faits, à l'information et à la prise de décisions dans le domaine des droits de l'homme et des affaires politiques.

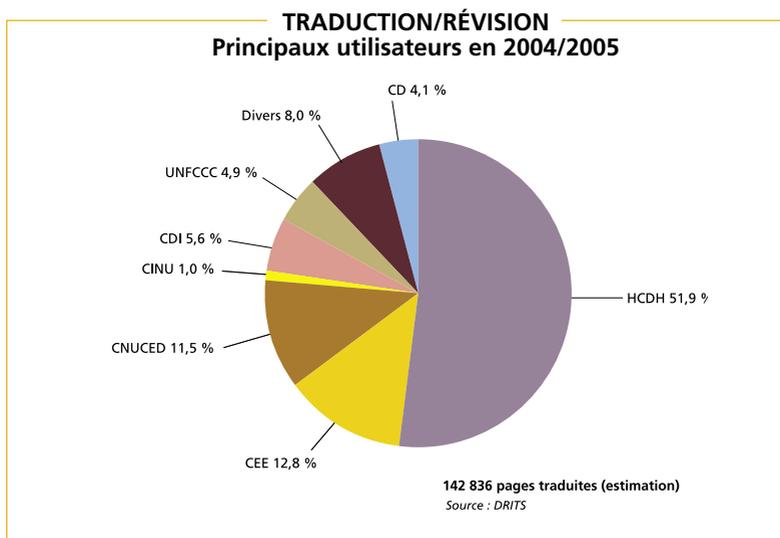
Conformément au paragraphe 2 de la section IV de la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, deux séries de réunions d'information entre les délégations et les représentants des services linguistiques de l'ONUG ont été organisées en mars et en octobre 2006 au Palais des Nations, dans les six langues officielles de l'ONU, afin de recueillir les vues des États Membres sur l'amélioration de ces services et d'ouvrir d'autres voies de concertation au sujet de la terminologie et de la qualité des prestations.

La création, en juin 2006, d'un conseil de coordination de la terminologie, pour améliorer l'accès Internet aux ressources terminologiques multilingues de l'ONU, a contribué au renforcement de la coordination entre tous les lieux d'affectation dans ce domaine.

De nouvelles initiatives et de nouveaux efforts de coopération interinstitutions sont en cours en ce qui concerne la traduction assistée par ordinateur et la formation du personnel des services linguistiques, dans le cadre de la Réunion annuelle interorganisations concernant sur les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP), présidée par l'ONU. À la demande de l'IAMLADP, la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistées par ordinateur a été rebaptisée Réunion internationale annuelle sur la terminologie et la traduction assistées par ordinateur. Le Service linguistique de l'ONUG a été invité à présider le groupe de travail chargé de l'harmonisation de la terminologie des organisations internationales.

Soucieux de réduire les coûts, l'ONUG a nettement progressé dans l'introduction d'outils électroniques de référence et de traduction, ainsi que dans l'application de nouvelles formules administratives, comme la conclusion de contrats de traduction hors site. Des traducteurs chevronnés établis aux quatre coins du monde peuvent ainsi travailler à domicile.





Les délégations ayant accueilli favorablement la brochure intitulée « Advice for Participants at Meetings with Interpretation » (Conseils aux participants à des réunions avec interprétation), publiée en 2005, on a procédé à un nouveau tirage pour la diffuser plus largement aux cercles diplomatiques et à tous ceux qui participent aux conférences. Il s'agit d'un guide destiné à éclairer les représentants sur le fonctionnement des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

Nouvelles méthodes de gestion de la documentation

En 2006, l'ONUG a axé ses efforts sur la planification et l'organisation du travail en amont comme en aval, pour assurer le respect des règles établies par l'Assemblée générale concernant le contrôle et la limitation de la documentation. Il a collaboré étroitement avec le Conseil des droits de l'homme pour gérer de façon cohérente les besoins croissants du nouvel organe en matière de documentation. L'Office a aussi renforcé ses liens avec les responsables de la gestion des documents des autres lieux d'affectation, et a notamment accueilli des spécialistes du Siège de l'ONU (New York) venus en mission à Genève. Suivant l'exemple de New York, on a entrepris de tester au Palais des Nations un système de créneaux en vue de mieux faire cadrer les prévisions et la capacité de traduction.

Tout au long de l'année, l'ONUG a continué à optimiser ses compétences techniques et à utiliser des équipements de pointe pour assurer la qualité et la production rapide des documents et des publications destinés aux grandes conférences.

Conformément aux décisions relatives à la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et compte tenu du thème principal de la réunion de 2006 du Comité des conférences avec les responsables des lieux d'affectation de l'ONU (« contrôle de la qualité »), l'ONUG a effectué des enquêtes de satisfaction auprès des clients pendant certaines conférences tenues au Palais des Nations et ailleurs. Les résultats de ces enquêtes, menées en 2005 et 2006, sont encourageants et fournissent des renseignements utiles pour la planification et l'exécution des activités de l'ONUG dans le domaine des services de conférence.



Sensibiliser le public

Pour que l'ONU puisse faire œuvre utile, il faut que tout le monde comprenne son rôle et l'intérêt de ses travaux. Alors qu'elle poursuit sa réforme, l'Office a à cœur de faire bien comprendre la vocation et l'action de l'Organisation. Il constitue un intermédiaire essentiel entre l'ONU et le grand public, qu'il s'emploie à sensibiliser tout en mobilisant un appui en faveur de la réforme en cours.

L'ONUG a continué à mettre au point et à appliquer des stratégies de communication pour attirer l'attention sur les domaines de travail prioritaires de l'Organisation et mieux les expliquer au public. Il a mis tout spécialement l'accent sur la réalisation des objectifs exposés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, sur la création du Conseil des droits de l'homme et sur les efforts visant à stimuler l'action humanitaire. Pour ce faire, l'Office a adressé des messages concis à son public de Genève, aux visiteurs du Palais et à une plus large audience.

Entretenir des liens avec les médias

La communication entre l'ONU et les médias demeure indispensable et constitue la clef du succès de toute campagne de sensibilisation. En tant que relais de l'information sur l'ONU et ses activités, les médias sont de précieux partenaires qui aident à mieux informer le public. Quelque 200 correspondants résidents sont accrédités par l'ONU à titre annuel et plusieurs centaines d'autres à titre temporaire. Des bureaux et autres installations sont également mis à la disposition des journalistes qui couvrent les activités de l'ONU à Genève. Les médias internationaux sont tenus au courant des faits nouveaux et des activités en cours sur la scène internationale grâce à des réunions de presse bihebdomadaires présidées par l'Office, auxquelles participent les porte-parole des fonds, programmes et institutions des Nations Unies.

L'ONUG organise en outre des conférences de presse sur toutes sortes de questions, avec la participation de hauts responsables et de spécialistes. En 2006, il a ainsi mis sur pied 148 conférences de presse spécialisées, données notamment par le Secrétaire général à l'occasion de deux de ses visites à Genève, par M. Mark Malloch Brown lorsqu'il a assumé ses nouvelles fonctions de Vice-Secrétaire général, par M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre de la Norvège, en sa qualité de membre du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, et par le Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, M. Jan Egeland, qui a maintes fois rendu compte de diverses crises humanitaires (Sud du Liban, Soudan, etc.). Des conférences de presse ont également été organisées pour M. David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la lutte contre la grippe aviaire et la grippe humaine, pour le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Louise Arbour, pour le Président du Conseil des droits de l'homme, M. Luis Alfonso de Alba, pour la Présidente du Liberia, Mme Ellen Johnson-Sirleaf et pour le Président du Timor-Leste, M. Xanana Gusmão. En outre, l'ONUG a continué à organiser des points de presse pour le Secrétaire général lorsqu'il était de passage à Genève.

À l'appui des grandes campagnes organisées par l'ONU, l'Office a offert aux radios et télévisions du monde entier un large accès à l'information par l'intermédiaire de la Radio des Nations Unies à New York et d'organismes d'information internationaux comme l'Union européenne de radiotélévision, Reuters Television et Associated Press Television News. Ses services ont également produit plusieurs reportages et documents vidéo sur des questions allant des technologies de la communication au service du développement en Inde à la préparation aux situations d'urgence à Cuba. Ces reportages ont été diffusés à partir de New York par UNIFEED, service de retransmission quotidienne par satellite de la Télévision des Nations Unies; ils ont également été diffusés dans la série d'émissions « L'ONU en action », retransmis par CNN World Report et utilisés par des organismes des Nations Unies pour leurs activités générales d'information et d'éducation. Des reportages et des documents vidéo sur les droits de l'homme et les affaires humanitaires ont été établis et diffusés par les mêmes voies pour attirer l'attention sur la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2006, et sur l'appel humanitaire global lancé chaque année par l'ONU.

Tenir chacun au courant

L'Office a continué à communiquer à la presse ainsi qu'aux médias audiovisuels internationaux aussi bien des informations de dernière minute que des renseignements de base sur ses activités et celles de l'ONU en général. En tenant les médias – et, partant, le grand public – dûment informés de ce qui se passe, l'Office éveille et entretient l'intérêt pour les travaux de l'Organisation. Tout au long de l'année, le Service d'information de l'ONU à Genève a veillé à ce que la presse européenne continue à faire une large place aux activités de l'Organisation et à ce que celles-ci conservent une importance prioritaire aux yeux du public. La réforme de l'ONU a été à la une des principaux journaux de la région. Elle a fait couler beaucoup plus d'encre que d'autres questions concernant l'ONU et suscité des opinions bien plus tranchées. En témoignent le nombre impressionnant et la qualité des comptes rendus ou articles que les principaux médias ont consacrés à l'ONU et à sa réforme. Les médias ont aussi abondamment rendu compte de la création du Conseil des droits de l'homme, des questions concernant ces droits en général, des activités humanitaires de l'ONU et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, entre autres.

Grâce aux efforts du Service de l'information, la session inaugurale du Conseil des droits de l'homme, en juin 2006, a suscité parmi les médias un intérêt exceptionnel. Tenue au Palais des Nations, à Genève, elle a fait l'objet d'une très large couverture dans la presse écrite ainsi qu'à la radio et à la télévision. La séance d'ouverture a rencontré un très large écho auprès des médias de toutes les régions, qui en ont généralement donné un compte rendu positif, exposant les espoirs du nouvel organe et citant souvent le Secrétaire général qui avait adjuré les membres du Conseil de ne pas laisser passer l'occasion qui leur était offerte. La cérémonie inaugurale a été transmise en direct par Eurovision à 59 stations de télévision et les journalistes du monde entier semblent en avoir beaucoup parlé. La session inaugurale a en outre été transmise dans son intégralité à la Radio des Nations Unies à New York, avec aussi des extraits audio en anglais, en français et en espagnol. Le segment de haut niveau du Conseil a été diffusé sur le Web et des mesures ont été prises pour transmettre également les sessions suivantes. Les médias internationaux ont bien fait passer le message que la création du Conseil des droits de l'homme était une bonne chose. Ils ont également bien rendu compte des sessions tenues ultérieurement par le Conseil en 2006.

Les médias ont aussi porté une attention particulière aux crises humanitaires qui se sont succédé tout au long de l'année, et notamment à la situation dramatique au Darfour (Soudan) et dans le Sud du Liban. Une grande partie

de l'information émanait de l'« épicentre », mais beaucoup d'articles ont aussi été rédigés à Genève où plusieurs réunions de donateurs ont eu lieu et où le Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, a présidé de nombreuses conférences de presse. Lors de la crise au sud du Liban et dans les territoires palestiniens occupés, en particulier, l'ONUG a axé ses efforts sur l'organisation de plusieurs entrevues avec les représentants de la presse internationale et locale. Plus de 20 conférences de presse ont eu lieu en 2006 sur les crises du Moyen-Orient, dont beaucoup ont été présidées par M. Egeland. La situation au Moyen-Orient a également été à l'origine des deux premières sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme, qui ont suscité un grand intérêt parmi les médias.

Une autre question a retenu l'attention en début d'année : la grippe aviaire, dont on a observé de nouveaux cas dans toute l'Europe. L'ONUG a accueilli une série de conférences de presse avec de hauts responsables de l'OMS qui ont tenu les journalistes au courant des dernières mesures prises pour lutter contre cette maladie mortelle.

Au début de l'année, l'Office a collaboré avec le Centre d'information régional des Nations Unies à Bruxelles à une étude sur la couverture des activités de l'ONU dans la presse européenne. Les résultats montrent que, d'une façon générale, ces activités sont jugées très importantes en Europe et que les médias comme le public s'y intéressent vraiment. En 2006, il a été décidé de renforcer la collaboration entre les trois bureaux européens du Département de l'information – le Centre d'information de Bruxelles, le Service de l'information de Genève et celui de Vienne, qui constituent le « réseau BGV » – et un plan d'action a été dressé lors d'une réunion tenue par leurs directeurs en septembre, à Vienne. Les membres du réseau BGV ont, entre autres, pour objectif de s'employer individuellement et collectivement à mobiliser un appui en faveur de l'ONU en Europe. Des campagnes communes seront organisées sur des questions prioritaires comme les migrations et les droits de l'homme.

En outre, l'ONUG a continué à suivre l'actualité dans le monde entier, en faisant des analyses et des revues de presse qui sont communiquées quotidiennement aux hauts responsables ainsi qu'au Secrétaire général.

Entretenir des liens avec le public

En 2006, le Service de l'information a mis sur pied près de 60 programmes visant à faire mieux connaître les activités de l'ONU et de ses institutions

spécialisées, fonds et programmes sis à Genève. Ces programmes d'information sont adaptés aux besoins des étudiants, des diplomates, des agents de la fonction publique et des représentants d'ONG et d'autres organismes du monde entier. Parmi leurs thèmes, figuraient les droits de l'homme, les affaires humanitaires, le désarmement, le maintien de la paix et la réforme de l'ONU.

Pour la quatrième année consécutive, l'ONUG a célébré la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le 1^{er} juin 2006, pour rendre hommage à la bravoure et au dévouement des Casques bleus du monde entier et honorer la mémoire de ceux qui sont morts au service de la paix. L'Office a également organisé et accueilli une table ronde à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, durant laquelle une liaison vidéo a été établie avec le Centre d'information des Nations Unies à Pretoria (Afrique du Sud). Afin de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2006, il a organisé au Palais des Nations, en collaboration avec le mouvement international ATD Quart Monde, une réunion à laquelle ont participé près de 200 personnes – diplomates, fonctionnaires de l'Office et représentants d'organismes des Nations Unies, d'ONG et des médias. Étaient aussi présentes des familles pauvres qui ont témoigné de leurs difficultés. À ces trois occasions, le Directeur général a donné lecture d'un message du Secrétaire général et s'est adressé personnellement aux participants.

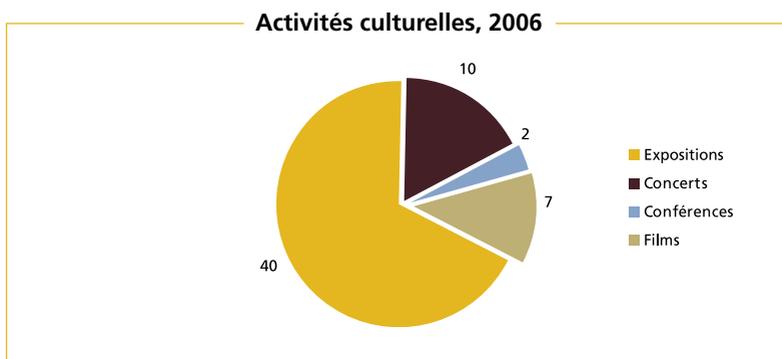
Fidèle à une longue tradition, l'Office a organisé en 2006 le quarante-quatrième stage d'études annuel, d'une durée de trois semaines, destiné à familiariser de jeunes diplômés d'études supérieures avec les travaux de l'ONU. Quatre-vingt-dix étudiants hors pair venant de 43 pays ont pris part à ce stage, qui avait pour thème : « Les Nations Unies à l'heure du renouvellement ». Comme les années précédentes, le Directeur général a ouvert le stage et répondu aux nombreuses questions des étudiants. À l'issue du stage, ceux-ci ont établi un rapport détaillé dans lequel ils faisaient une critique constructive de l'Organisation et formulaient des recommandations.

Le Service des visites demeure un instrument important de sensibilisation du public, qui permet chaque année à près de 100 000 personnes de se faire une meilleure idée des objectifs et des valeurs de l'Organisation, de voir de près l'endroit où sont prises nombre de décisions importantes pour l'humanité et d'en apprendre plus sur les activités des organismes des Nations Unies à Genève.

Promouvoir une culture de paix

Dans le droit fil de ses résolutions précédentes, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/4 du 1^{er} décembre 2005, a réaffirmé l'importance du dialogue entre les civilisations et préconisé la tolérance, le respect et la coopération entre les diverses cultures et civilisations et entre les peuples du monde entier. Dans le cadre de son programme d'activités culturelles, l'Office a continué à promouvoir activement les objectifs de l'ONU concernant la paix et le dialogue entre les nations, moyennant divers échanges artistiques qui ont donné l'occasion de mettre en lumière la diversité culturelle et d'attirer l'attention sur les valeurs et les thèmes spéciaux de l'Organisation. En 2006, l'ONUG a organisé au Palais des Nations des manifestations culturelles – expositions, concerts, projection de films – en collaboration avec 35 États Membres.

L'ONUG a notamment monté une exposition sur le destin exceptionnel d'hommes et de femmes qui se sont vu décerner le prix Nobel de la paix entre 1901 et 2005, en reconnaissance de leurs efforts pour promouvoir la paix au sein de mouvements pacifistes au début du XX^e siècle, ou dans le cadre de la Société des Nations puis de l'ONU. Un catalogue de cette exposition a également été publié. Deux autres expositions ont été organisées à l'occasion de l'Année internationale des déserts et de la désertification. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été illustrés par une exposition de photographies intitulée « À la poursuite d'un rêve », proposée par le FNUAP. Une exposition présentant les œuvres de victimes de la torture a été mise sur pied en collaboration avec le HCDH, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Fonds pour les victimes de la torture et de la parution d'un rapport intitulé *Reconstructing lives*.



Le site Web de l'ONUG

Les données du site Web de l'ONUG (www.unog.ch) sont vérifiées et actualisées régulièrement. On peut désormais accéder directement aux renseignements sur les activités du nouveau Conseil des droits de l'homme et un lien direct avec le service de transmission Web de l'ONU a été établi.

La partie du site consacrée au désarmement a été considérablement enrichie: outre des informations sur la Conférence du désarmement, elle contient désormais un grand nombre de documents se rapportant à la Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ainsi qu'au Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Parallèlement, un nouveau programme a été installé sur le site de l'ONUG pour assurer la mise à jour permanente du calendrier des réunions et des conférences auxquelles l'Organisation fournit un appui. Une interface entre la base de données e-Meets et le calendrier affiché sur le site Web a été établie en mai. Toutes les données concernant les réunions sont désormais transférées automatiquement de la base au calendrier Web en anglais et en français, ce qui aide les missions permanentes, entre autres, à planifier leurs activités et leur participation aux diverses réunions de l'ONU. Le calendrier Web contient aussi des liens avec les sites des organismes des Nations Unies – fonds, programmes, institutions spécialisées –, des programmes communs, d'initiatives diverses et d'organisations apparentées au système, ayant une présence à Genève. Chaque fois qu'un calendrier des réunions ou manifestations est disponible, un lien direct est désormais établi sur le site Web de l'ONUG.

La partie du site consacrée à la Bibliothèque a été étoffée pour permettre l'accès à UNDOCS (catalogue des documents de l'ONU détenus par la Bibliothèque de l'Office). Elle contient aussi un nouveau lien avec la page Formation pour les communautés diplomatiques qui donne des renseignements détaillés sur les séances d'information organisées par la Bibliothèque pour répondre aux besoins des milieux diplomatiques à Genève. Des séances d'information sur les outils de recherche en ligne sont toujours demandées par des missions permanentes, des ONG, des universités, des participants aux programmes d'études de l'ONUG et des particuliers.

Enfin, soucieux d'évaluer la qualité de l'information fournie sur son site Web, l'ONUG a fait une enquête auprès des missions et des observateurs permanents pour connaître leur avis sur le contenu et la convivialité de ce site. Les intéressés ont fait des observations et des propositions utiles pour le perfectionnement du site Web, notamment plusieurs suggestions qui ont déjà été suivies.



Moderniser et rationaliser l'utilisation des ressources

Au Sommet mondial, les dirigeants se sont déclarés activement partisans d'une révision des règles et des politiques concernant les ressources humaines, le budget, les finances et les technologies de l'information pour permettre à l'ONU de mieux répondre aux besoins actuels. L'Office, pour sa part, s'attache à faire le point des pratiques en vigueur et à suivre une démarche et des méthodes novatrices. En particulier, il s'emploie résolument à renforcer son rôle administratif et directif, ainsi qu'à fournir des services d'appui à la fois économiques, fiables et efficaces à ses clients, à savoir une vingtaine de bureaux affiliés au Secrétariat de l'ONU et 22 organismes des Nations Unies basés à Genève. En outre, il s'efforce d'entretenir et de valoriser l'exceptionnel patrimoine architectural et historique que constituent le Palais des Nations, ses bâtiments, annexes (quelque 153 000 m² et 2 800 bureaux), parcs et jardins. L'état des bâtiments du Palais pose un sérieux problème et il importe de suivre une stratégie de rénovation efficace, en se fondant notamment sur un plan-cadre d'équipement au lieu de recourir à des palliatifs ou à des solutions de fortune. L'ONUG a mis en place un système centralisé permettant de contrôler et de gérer à distance tous les services d'utilité générale comme le chauffage, la ventilation et l'éclairage, qui est actualisé régulièrement pour améliorer la gestion de ces services.

Gagner en efficacité grâce aux services communs

L'ONUG continue à fournir des services communs dans divers domaines – achats, voyages, délivrance de documents de l'ONU, transports et autres prestations – à plus de 64 organismes des Nations Unies établis à Genève et dans d'autres lieux d'affectation. Il a établi quelque 4 300 contrats d'une

valeur dépassant 53 millions de dollars, délivré environ 24 000 autorisations de voyage pour un montant de 26 millions de dollars, procuré approximativement 4 400 visas et traité à peu près 18 000 documents officiels de l'ONU pour le compte d'organismes et d'institutions établis à Genève et ailleurs.

Grâce aux services communs, l'ONUG fait profiter les autres organismes des Nations Unies à Genève de son expérience, de ses bonnes pratiques, de son souci du client et de son efficacité. Il continue à diriger la triple structure approuvée par le Secrétaire général. Le Comité interinstitutions de gestion des services communs, avec le concours de l'Équipe spéciale chargée des services communs et de divers groupes de travail, encourage activement les initiatives locales dans ce domaine. En outre, le Groupe des activités communes d'achat, dont le secrétariat est assuré par l'ONUG, a grandement contribué à l'harmonisation des procédures de passation des marchés. Il joue un rôle essentiel dans l'échange de données sur l'expérience, les résultats d'études et les meilleures pratiques, ainsi que dans la coordination des activités d'achat en vue de normaliser les politiques, les procédures et la formation et, surtout, de bénéficier d'économies d'échelle sur le marché international en groupant les achats. Plus de 10 opérations d'achat dans lesquelles l'ONUG a joué le rôle de chef de file ont été menées à bien au cours des 12 derniers mois. Il s'agissait notamment de contrats concernant les transports aériens et les voyages, les photocopieurs, l'électricité, les fournitures de bureau, le matériel informatique et les prestations connexes ainsi que l'approvisionnement en mazout.

L'Office continue à étudier les possibilités de tirer un meilleur parti des ressources disponibles. À l'issue de négociations avec les transporteurs aériens, il a obtenu que la hausse des tarifs pour l'ONUG soit limitée à 4 % au cours des trois dernières années, alors que le prix moyen du billet d'avion au départ de la Suisse a augmenté globalement de 20 %. D'importantes dépenses ont également été évitées en ce qui concerne l'électricité (650 000 dollars des États-Unis), les voyages par avion en général (4,5 millions de dollars, dont 1 million grâce aux négociations conjointes de 2005) et le mazout (100 000 dollars).

Se doter d'un personnel efficace

Le personnel est la ressource la plus précieuse de l'Organisation. L'Office s'emploie à attirer et retenir des personnes talentueuses, inventives et

polyvalentes. La complexité croissante des mandats de l'Organisation exige de nouvelles compétences, en particulier pour les opérations sur le terrain. À cet égard, l'ONUG continue à soutenir le programme de réforme à l'échelle de l'Organisation, conçu pour encourager la formation continue, la recherche de l'efficacité et l'excellence en matière de gestion.

L'ONUG fournit toute une gamme de services de gestion des ressources humaines pour quelque 3 500 fonctionnaires travaillant dans plus de 30 départements et bureaux à Genève, à Bonn et à Turin (Italie). En outre, il a recruté quelque 1 500 consultants et vacataires. En 2006, suite au mouvement général de décentralisation, l'Office a encore développé ses services aux bureaux extérieurs. Il fournit maintenant des services à plus de 80 d'entre eux, disséminés dans le monde entier, notamment à ceux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et du HCHD. Des dispositions particulières ont été prises pour assurer à BCAH, en cas d'urgence, des services 24 heures sur 24 dont, entre autres, la gestion des ressources humaines, le recrutement, les affectations, les promotions et l'administration des prestations.

En sus des classiques cours de langue et de la formation spécialisée, l'ONUG continue à offrir à son personnel un large éventail de programmes de perfectionnement et d'aide à l'organisation de la carrière, dans le cadre de la stratégie globale du Secrétaire général qui vise à mieux valoriser les ressources humaines pour répondre aux attentes croissantes des États Membres. L'accent a été mis tout particulièrement sur l'organisation de la mobilité et sur le développement du système de suivi du comportement professionnel.

Renforcer la sécurité et la sûreté

L'ONUG continue à tout faire pour préserver le délicat équilibre entre la nécessité d'appliquer les plus hautes normes de sécurité et une politique d'ouverture visant à rendre ses locaux aussi accessibles que possible.

En 2006, en tant que Responsable des questions de sécurité pour la Suisse, le Directeur général a présidé les réunions de l'Équipe chargée de la sécurité, organe ayant pour tâche d'assurer la coordination entre les fonds, programmes et institutions de l'ONU dans ce domaine. L'ONUG et son Directeur général jugent prioritaire d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des visiteurs et des dizaines de milliers de représentants et de participants qui assistent aux diverses conférences organisées à l'Office.

En 2006, l'ONUG a entrepris d'importants travaux pour renforcer la sécurité. Le nouveau portail de Prégny, qui comprend un centre d'accréditation, ainsi que la voie d'accès interne à l'annexe Le Bocage ont été inaugurés. On a achevé les travaux entrepris pour réaménager l'entrée de la place des Nations, renforcer la clôture d'enceinte, installer des pellicules antiéclatement sur les vitrages et rénover le Centre des opérations de contrôle. En 2007, il est prévu de construire un nouveau bâtiment qui accueillera les services du courrier et de la valise diplomatique, et d'établir une zone de sécurité de 25 mètres autour des bâtiments. Des mesures ont déjà été prises pour mettre en place cette zone et on étudie les moyens d'en réduire au minimum les conséquences et les éventuels inconvénients pour tous les usagers, en particulier les membres de la communauté diplomatique. Toutes les missions permanentes et tous les bureaux d'observateurs seront dûment informés à l'avance de la mise en œuvre du plan de sécurité complet.

La Mission permanente de la Suisse ayant informé l'Office, le 4 octobre 2006, que la sécurité des locaux de l'ONU à Genève était menacée, des mesures spéciales de protection ont été prises dans tous les lieux placés sous la responsabilité des services de sécurité de l'Office : inspection approfondie de tous les locaux, strict contrôle de l'accès aux bâtiments, renforcement des patrouilles de surveillance, etc. Levée le 6 octobre 2006, l'alerte a été gérée en coopération étroite avec la police locale.

Un bilan des leçons de cette expérience a été dressé la semaine suivante. Il a montré la nécessité d'accroître la coordination entre les organismes des Nations Unies établis à Genève, sous la direction du Responsable des questions de sécurité. Les moyens d'y parvenir sont actuellement à l'étude; on devrait, entre autres, renforcer le rôle de l'Équipe chargée de la sécurité, en tant qu'organe directeur, mettre en place des mécanismes propres à faciliter la coordination entre les organismes des Nations Unies et accroître le professionnalisme de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG pour lui permettre de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement et l'application de ces mécanismes.

Utilisation optimale des technologies de l'information

L'ONUG continue à améliorer son infrastructure locale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les services connexes, pour permettre aux utilisateurs d'accomplir leurs tâches. Ces progrès ont contribué à une amélioration de la qualité des services, la protection des données essentielles et des opérations étant en même temps assurée.

Le Palais des Nations a été équipé d'un système de haut-parleurs qui permet aux services de sécurité de diffuser des messages dans tous les locaux de l'ONU à la fois et de donner des consignes à tous les occupants en cas d'urgence.

Deux projets supplémentaires ont été exécutés en coordination étroite avec le Siège de l'ONU à New York : la modernisation complète du central téléphonique – ce qui permettra de passer ultérieurement à la téléphonie par Internet, plus avantageuse – et la mise à niveau des liaisons réseau redondantes entre le Palais des Nations et le bâtiment du Centre international de calcul de l'ONU – ce qui permettra la réplication de données essentielles dans les locaux du Centre, étant donné qu'il a été chargé d'en assurer la remise en fonction en cas de sinistre et la continuité des opérations pour les données de l'ONUG.

En outre, l'ONUG a installé un filtre pour protéger le courrier électronique des usagers contre les messages indésirables (spams) et a équipé de nouvelles salles de conférence d'un accès sans fil à l'Internet. L'Office continue à développer ses services de courriel et a entrepris d'appliquer le référentiel ITIL (Information Technology Infrastructure Library), qui est le mode de gestion des services informatiques le plus courant dans le monde à l'heure actuelle. Parallèlement, l'ONUG poursuit ses travaux pour renforcer et améliorer la gestion de la sécurité de l'information dans le cadre de l'initiative lancée dans tous les principaux lieux d'affectation de l'ONU.

Renforcer la gestion financière pour faire face aux défis futurs

L'ONUG continue de fournir un appui financier de base (autorisations générales concernant les fonds d'affectation spéciale, allocations de crédit, gestion des postes, rapports comptables et financiers, opérations de paiement, états de paie, fonctions de trésorerie et services d'assurance maladie) à plus

d'une vingtaine d'organisations ou de départements installés à Genève, ainsi qu'à des entités ayant leur siège à Bonn et à Turin.

Les services assurés et les dépenses engagées sont financés au moyen du budget ordinaire ou de contributions extrabudgétaires. En 2006, les fonds gérés par l'ONUG au titre du budget ordinaire s'élevaient à 235 millions de dollars. Les activités financées par des ressources extrabudgétaires dans des domaines comme les affaires humanitaires, les secours en cas de catastrophe et les droits de l'homme se sont développées au cours des dernières années, avec pour conséquence une demande de plus en plus importante de services financiers adressée à l'ONUG. La Trésorerie de l'ONUG a traité en moyenne 10 100 opérations de paiement par mois, ressources budgétaires et extrabudgétaires confondues, d'une valeur mensuelle moyenne de 56 millions de dollars, dont 31 millions pour les activités financées par des ressources extrabudgétaires. En août 2006, 3 938 fonctionnaires étaient inscrits sur les états de paie de l'ONUG, dont 450 en poste à l'extérieur de Genève. Les services d'assurance maladie administrés par l'ONUG concernaient 19 419 affiliés, dont 4 517 retraités.

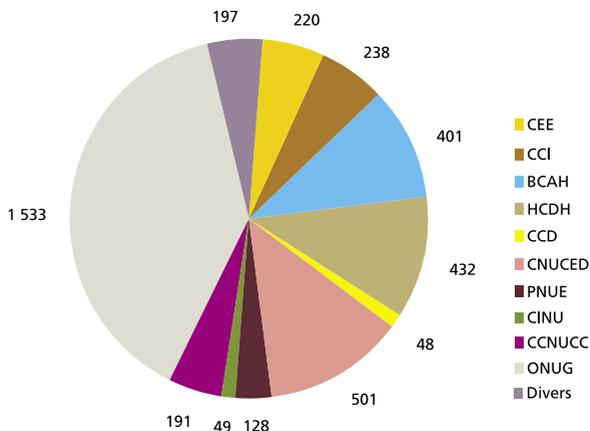
La décision de l'Assemblée générale concernant l'adoption par l'Organisation, d'ici à 2010, des normes comptables internationales pour le secteur public constitue une mesure fondamentale en vue de l'amélioration de la gestion financière à l'ONU. Suite à cette décision, un séminaire a été organisé à l'intention des personnes les plus directement concernées par la gestion financière à l'ONUG, afin de les familiariser avec les principales caractéristiques de ces normes.

Une priorité particulière a été accordée cette année à la simplification des procédures et à la sensibilisation du personnel à la prévention des malversations. À cet effet, le personnel exerçant des fonctions financières à l'ONUG a été amené à participer à divers séminaires et ateliers auxquels étaient présents des experts internationaux de la prévention des malversations et de la corruption.

En 2006, l'ONUG et la Trésorerie du Siège ont lancé conjointement un nouveau projet associant le Système intégré de gestion (IMIS), le système de trésorerie intégré, le système de contrôle intégré dans le traitement des opérations et la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) – le projet ICOS – afin d'améliorer encore les opérations de trésorerie. Par ailleurs, ce nouveau projet contribue de manière non négligeable à faire de l'ONUG le prolongement du Siège pour assurer la continuité des opérations.

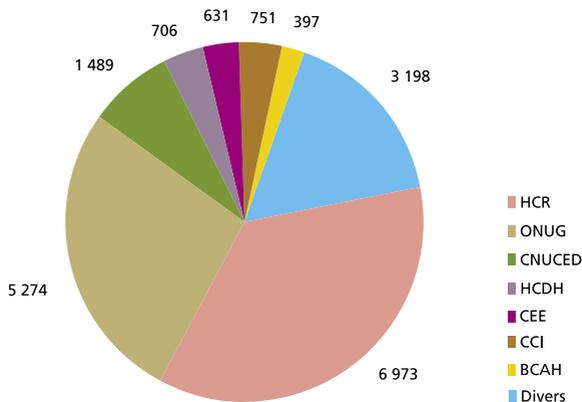
États de paie : clients auxquels le Service de la gestion des ressources financières de l'ONUG fournit des services en août 2006

(total : 3 938 fonctionnaires)



Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies en août 2006

Entités auxquelles le Service de la gestion des ressources financières de l'ONUG fournit des services (total : 19 419 sociétaires, dont 4 517 retraités)

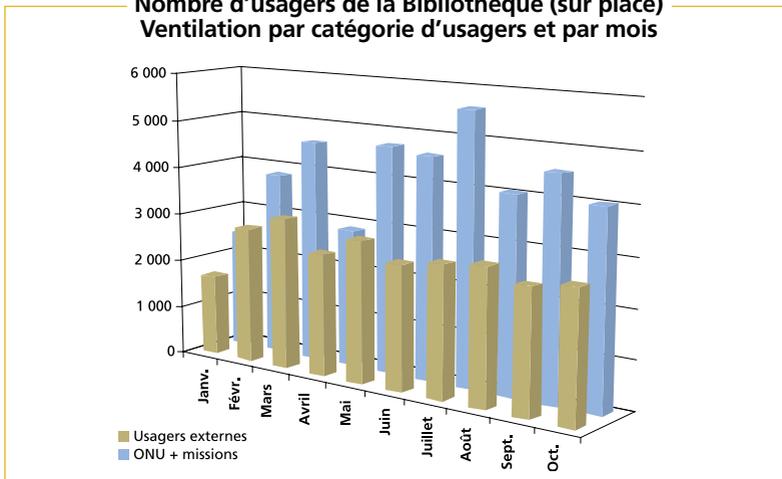




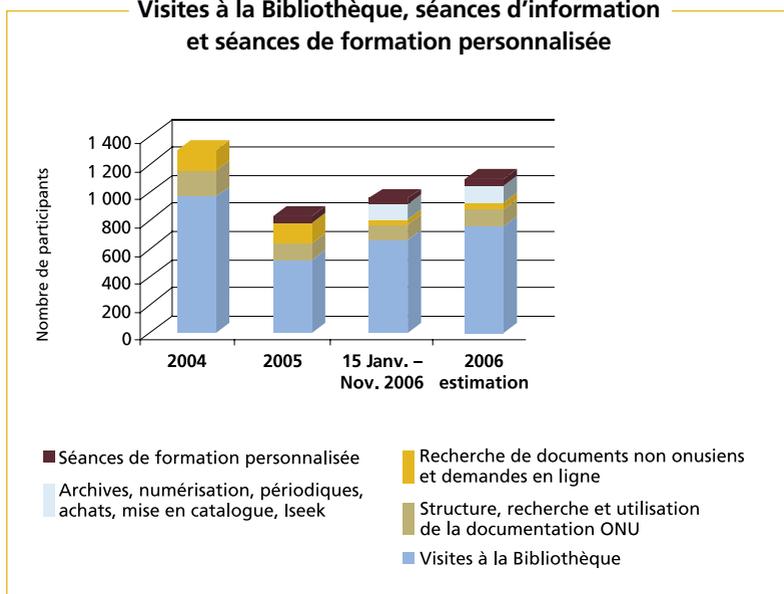
Préserver le passé et en conserver la trace pour l'avenir

L'ONUG dispose de moyens solides pour mener des recherches exhaustives dans tous les domaines d'action de l'ONU. Inspiré par les engagements pris par l'Organisation à l'occasion du Sommet mondial de 2005 en vue de renforcer l'efficacité de l'institution, y compris en matière d'information et de communication, il a continué de moderniser et de développer sa capacité de tenir informés les utilisateurs, internes comme externes, de plus en plus nombreux de ses services de bibliothèque. Face aux bouleversements de la société provoqués par les technologies de l'information et de la communication, la Bibliothèque de l'ONUG a poursuivi ses efforts afin de préserver son rôle originel de dépôt et de contrôle bibliographique, tout en ouvrant ses collections au monde et en continuant d'apporter des améliorations en exploitant pleinement les nouvelles technologies disponibles.

**Nombre d'utilisateurs de la Bibliothèque (sur place)
Ventilation par catégorie d'utilisateurs et par mois**



Visites à la Bibliothèque, séances d'information et séances de formation personnalisée



Préserver la mémoire institutionnelle

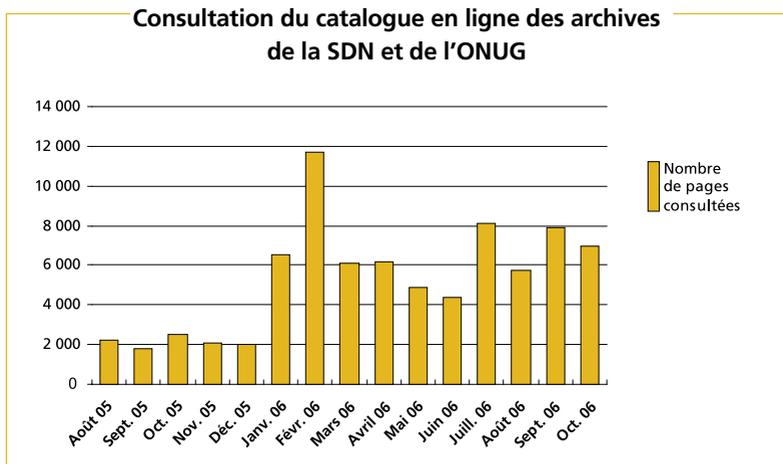
L'ONUG a continué d'assurer l'indexation des documents et publications produits par les départements et les réunions à Genève, y compris de la totalité de la documentation actuelle de la CNUCED, de la CEE, de la Commission du droit international ainsi que du Conseil des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Parallèlement, il a poursuivi son programme de sauvegarde sur microfiches : environ 30 000 documents de l'ONU, soit 193 000 pages, ont ainsi été transférés sur 2 400 microfiches. Les efforts se poursuivent pour étendre la collection de microfiches à toutes les langues officielles de l'ONU, et contribuer ainsi à la réalisation du mandat de l'Organisation en matière de multilinguisme.

L'ONUG a contribué à l'action de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme en indexant tous les documents issus de la session finale de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue du 20 mars au 21 avril 2006, ainsi que les documents de l'organe qui lui a succédé, à savoir le Conseil

des droits de l'homme. Toujours pour préserver la mémoire historique de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme et permettre d'y avoir accès, il a entrepris d'indexer et de numériser les documents de la Commission des droits de l'homme depuis sa première session, tenue en 1947. Dans ce contexte, la réorganisation, la description et la réinstallation des dossiers de la Division des droits de l'homme (à laquelle a succédé le Haut-Commissariat aux droits de l'homme) pour la période 1946-1974 ont pris fin en décembre 2005. Parmi ces dossiers qui, pour la première fois, illustraient les arguments politiques, juridiques et philosophiques sur lesquels se fonde la protection des droits de l'homme contre l'ingérence des États, figurent notamment les documents de travail de la Commission des droits de l'homme et de la Division des droits de l'homme en rapport avec la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Par ailleurs, la volumineuse correspondance au sujet d'allégations de violation des droits de l'homme constitue un rappel permanent des victimes de la seconde guerre mondiale, de la guerre froide et des luttes contre le colonialisme, l'apartheid, le racisme et l'autoritarisme partout dans le monde.

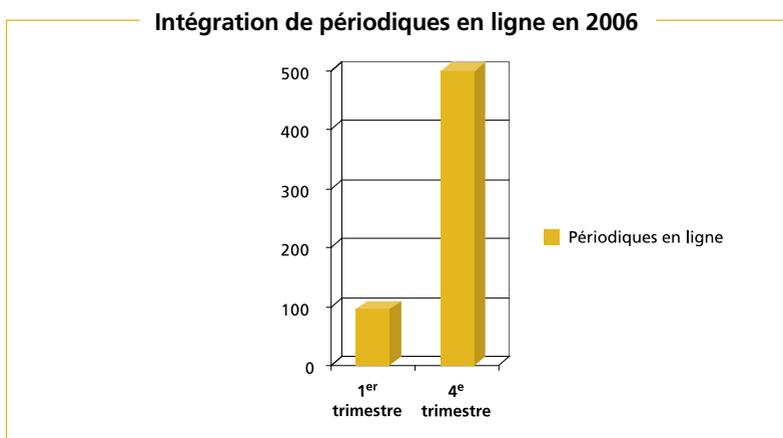
Le Groupe de l'enregistrement et des archives de la Bibliothèque de l'ONUG a continué à faire porter ses efforts sur la facilitation de l'accès aux archives de la Société des Nations et de l'ONUG au moyen d'un catalogue automatisé. Accessible en ligne depuis la fin août 2005, ce catalogue a permis à un nombre beaucoup plus important d'utilisateurs d'avoir accès à des informations concernant le contenu des collections exceptionnelles de la Bibliothèque de l'ONUG, alors qu'auparavant la consultation de ces collections n'était possible que sur place (174 chercheurs en 2005). De septembre 2005 à août 2006, plus de 62 000 pages du catalogue des archives ont été consultées.

Pour faire face aux besoins institutionnels croissants en matière de gestion des dossiers, qui sont reconnus depuis 2001, un nouveau système selon lequel les départements confient la garde et le classement de leurs dossiers administratifs aux archives de l'ONUG se met progressivement en place. Rien qu'en 2006, 84 services, de 14 départements, ont ainsi transféré plus de 615,6 mètres linéaires de dossiers aux archives. À cet égard, l'ONUG facilite désormais l'accès du public aux archives historiques de la Société des Nations (SDN) et à d'autres archives historiques via l'Internet.



Améliorer les pratiques en matière de gestion de l'information

En 2006, l'ONUG a enrichi son catalogue en ligne en y intégrant 500 périodiques et 230 journaux. Ainsi, par l'intermédiaire des liens du catalogue en ligne, les usagers ont pleinement accès à des articles et à des informations bibliographiques complètes et sont également en mesure d'imprimer chaque titre.



Afin de développer la diffusion d'informations, l'ONUG a numérisé et téléchargé dans le système de diffusion électronique des documents de l'ONU et dans les catalogues de la Bibliothèque 20 000 documents représentant environ 125 000 pages : documents du Conseil de sécurité dans le cadre d'un programme de travail conjoint avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, documents relatifs aux droits de l'homme et autres documents. De plus, des efforts sont en cours afin de développer le programme de préservation des documents passés et présents de l'ONU.

Depuis novembre 2005, la Bibliothèque de l'ONUG utilise deux modules de prêt en ligne interbibliothèques, à savoir le réseau RERO, qui regroupe 215 bibliothèques de Suisse romande, et le système IDS-NEBIS, qui regroupe des bibliothèques de Suisse alémanique. Ils sont beaucoup plus rapides et économiques que les systèmes traditionnels.



L'ONUG et notre avenir à tous

Le monde actuel est confronté à d'immenses défis en évolution permanente dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme. Les conflits régionaux, la prolifération des armes de destruction massive, l'absence de progrès en matière de désarmement stratégique, le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la pauvreté écrasante, la propagation du VIH/sida et d'autres pandémies, la criminalité organisée et la dégradation de l'environnement menacent la sécurité des populations partout dans le monde – sans considération de nationalité ou d'origine. Dans le monde entier, on se tourne vers l'ONU afin qu'elle relève ces défis. Cette demande croissante témoigne du rôle clef joué par l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du développement et la défense de la dignité de chaque être humain. Chaque jour, nous nous efforçons, dans tout ce que nous faisons, d'être dignes de cette confiance exceptionnelle témoignée à notre Organisation par ceux que nous servons : les peuples du monde entier.

La crédibilité de l'ONU dépend de notre capacité de répondre à ces attentes. Il est essentiel que nous poursuivions le processus de renouveau et de réforme de l'Organisation si nous voulons pouvoir respecter nos promesses et nos engagements. Alors que l'on demande à l'ONU toujours plus, dans un nombre croissant de régions et, fréquemment, dans des situations complexes, il nous faut nous appuyer sur les résultats déjà obtenus et tirer parti de notre expérience pour la rendre plus efficace et lui permettre d'avoir un impact plus grand. Il nous faut travailler ensemble dans la transparence avec souplesse, détermination et intégrité, en étant pleinement comptables de nos actes, afin de revitaliser notre action commune. Toutes les ressources doivent être utilisées de manière rationnelle et ne pas être gâchées par des doubles emplois. Dans toutes ses activités, l'ONUG cherche à appuyer cet effort permanent de

réforme destiné à donner à l'Organisation les moyens de s'acquitter de ses responsabilités et d'obtenir des résultats concrets.

La confiance et un dialogue véritable entre toutes les parties prenantes sont indispensables pour parvenir à un consensus qui nous permette de nous attaquer aux menaces et aux défis actuels. Des mécanismes multilatéraux efficaces nous aident à établir des passerelles et à trouver des terrains d'entente en tenant compte des priorités de chacun. Alors que l'ONU ouvre un nouveau chapitre de son histoire, l'ONUG reste déterminé à établir des partenariats et à favoriser un échange ouvert d'idées, de points de vue et de propositions, ainsi qu'à définir un programme commun. Ce faisant, il continuera à jouer son rôle en vue de surmonter les divisions et d'aider la communauté internationale à mettre en œuvre les mesures adoptées d'un commun accord.

Avec ses partenaires, l'Office continuera de participer à l'effort général de renforcement de l'ONU afin de construire un avenir meilleur pour tous. Le succès de cet effort se mesurera à l'aune de l'amélioration des conditions de vie des populations partout dans le monde. Nous sommes fermement résolus à y prendre part pour que l'image d'un monde vivant dans la paix, la prospérité et la dignité devienne réalité.

